

EXTRAIT du registre des Arrêtés du Maire
du 06 octobre 2025

ARRÊTÉ

**Portant réglementation sur la circulation et
le stationnement Ruelle du Pâtis**

Le Maire de la Commune d'ÉPINEUIL,

VU les articles L 2212-1 et suivants, ainsi que l'article L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police municipale ;

VU la demande formulée le 12 Mai 2025 par la Société Piscines Loisirs Confort située Avenue de Genève 89600 SAINT-FLORENTIN concernant une demande d'interdiction de stationnement et de circulation dans la ruelle du Pâtis suite à la pose d'une piscine 14 rue Chaude à EPINEUIL

ARRÊTE :

- Article 1** – Du mercredi 1^{er} octobre 2025 à partir de 8h00 au vendredi 31 octobre 2025 jusqu'à 17h00, **la circulation et le stationnement seront interdits Ruelle du Pâtis.**
- Article 2** – Le présent arrêté sera affiché par la Société PISCINES LOISIRS CONFORT et par l'agent communal.
- Article 3** - **Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon la loi en vigueur.**
Monsieur le 3^{ème} Adjoint d'Épineuil ou son délégué est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à La Sous-Préfecture d'AVALLON, Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Tonnerre, Monsieur le 3^{ème} Adjoint d'Épineuil ainsi qu'à son délégué, la Société PISCINES LOISIRS CONFORT.

Le Maire

Françoise SAVIE EUSTACHE

